

# Formation accessible en apprentissage

Le Contrat d'Apprentissage est un contrat de travail signé par l'entreprise et le ou la jeune (ou son représentant légal) avant la date de début du contrat.

L'apprenti(e) bénéficie d'une formation alternée :

- A l'institut IFAS de Vichy pour la partie générale et théorique
- En milieu professionnel pour la formation clinique

**Condition** : jusqu'à 29 ans

## En bref :

Un contrat de travail (CERFA)

Une véritable expérience professionnelle et l'acquisition de compétences pratiques

Une rémunération et des congés payés



**Inscrivez-vous dès maintenant à la formation d'aide-soignant et donnez un sens à votre carrière !**

Pour plus d'informations :



Page internet IFAS

Page internet CFA CCI ALLIER



# IFAS

Du centre Hospitalier de Vichy

## FORMATION Diplôme d'état d'aide-soignant

IFSI IFAS IFAP

52 Boulevard de l'hôpital 03200 Vichy

04 70 97 33 31

ifsi@ch-vichy.fr

Diplôme de niveau 4  
RNCP 35830  
En apprentissage

# NOTRE FORMATION

Devenir aide-soignant, c'est choisir un métier où l'humain est au centre des prises en soins.

La formation est un chemin d'apprentissage des valeurs soignantes telles que l'écoute, le respect et l'empathie.

## OBJECTIFS

La formation vise à acquérir des compétences pour :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

## DURÉE

**11 mois**

Formation de janvier à décembre :

- Parcours complet : 11 mois dont 22 semaines en milieu professionnel
- Parcours partiels selon diplômes antérieurs (Bac pro ASSP, SAPAT ...) avec formation allégée - nous consulter

## PRÉ-REQUIS ET COÛT DE LA FORMATION

### Pré-requis

- Être âgé au moins de 17 ans au jour de rentrée en formation.
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec une structure médico-sociale ou sanitaire (hôpital, clinique, ehpad, SIAD, handicap).

### Coût

Prise en charge par l'employeur dans le cadre du contrat d'apprentissage

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'aide-soignant(e) exerce dans tous les secteurs où sont dispensés des soins préventifs ou curatifs, en établissement ou à domicile, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, au sein des secteurs public, privé ou associatif.

## L'institut est équipé :

5 amphithéâtres et de salles de cours

D'une BCDR (Bibliothèque - Centre de documentation et de recherche)

D'une salle informatique

De salles de travaux pratiques

D'une salle de simulation équipée de mannequins haute fidélité et d'équipements multimédias

D'un système de visioconférence/télé-enseignement

D'une salle de détente

